

# L'INFORMATION LATINE

Gérant: Denise LEFEVRE  
R. C. Seine 57 B 7227

FONDÉ LE 2 MARS 1950  
BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION ÉDITÉ PAR  
L'OFFICE LATINO-AMÉRICAIN  
C. C. P. PARIS 8692.00  
Fondatrice Directrice-gérante (1950-1968) :  
Marthe FARDIN D'ALDERETE

Société à Responsabilité Limitée  
Capital de 10.000 Francs  
25, Rue Jean-Dolent, PARIS 14<sup>e</sup>

RÉDACTION : 793-93-78

N° 183- Semaine du 13 au 19 Juillet 1970

## NOUVELLES DU VENEZUELA

### LE 159e ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE DU VENEZUELA

Le 5 Juillet a revêtu l'éclat de toutes les années, non seulement à Caracas mais dans tout le Venezuela. Dans son discours au Congrès, le Président de la République, le Président de la République, Dr Rafael CALDERA, a déclaré :

"Nous savons que nous vivons dans un monde tourmenté par les désirs d'une transformation profonde. Nous voulons ouvrir la voie pour que nos institutions répondent à ce désir de changement qui secoue les fibres les plus intimes de l'humanité. Nous voulons contribuer à ce que les normes qui règlent les relations des peuples, comme les normes qui règlent les relations des hommes, sachent harmoniser la personnalité de chacun avec les exigences de la solidarité sociale dans une aspiration sincère du bien commun. Et en même temps nous savons que ce n'est pas la haine mais l'entente qui doit nous fournir une impulsion efficace et qui peut guider les autres dans l'accomplissement de leurs plans urgents de développement..." "Le Jour National est propice pour réaffirmer notre but de maintenir la liberté, renforcer la démocratie, assurer la paix féconde, et promouvoir dans toutes ses formes l'initiative et l'effort multiple, canalisé vers les buts que nous impose le destin du pays. Personne ne pourra interrompre la marche décidée du Venezuela vers le progrès, vers l'émancipation économique, vers le bien-être du peuple et vers l'incorporation de tous les secteurs dans le progrès culturel, économique et social..."

"Les dix premiers années de notre constitution nous invitent à réaffirmer notre foi en elle, et rappeler l'impérativité de sa vigueur. Il nous faut réitérer notre confiance, et l'engagement que nous impose l'Art. 118 de la Charte, quand, en établissant que chacune des branches du pouvoir public a ses fonctions propres, il nous rappelle que les organes auxquels incombe son exercice doivent collaborer entre eux pour la réalisation des buts de l'Etat. Peut-être au cours de ces dix années l'occasion a été offerte de méditer sur certains amendements qui, dans le cadre du système choisi; laissent la constitution intacte, mais permettent de mieux l'adapter aux nécessités sociales. On pourrait penser à chercher des mécanismes pour perfectionner l'expression de la volonté du peuple; il conviendrait alors d'établir des formes par lesquelles on ait la possibilité d'obtenir un équilibre plus fécond dans le Pouvoir National et l'organisation régionale et locale; il faudrait trouver des moyens pour que le pays puisse se prononcer sur des questions qui le touchent fondamentalement, quand il est difficile de parvenir pour celles-ci à l'accord des opinions ou des attitudes parmi les organes du Pouvoir Public. Notre démocratie naît. Nous devons la surveiller avec soin, augmentant sa force interne. Les vagues d'incompréhension ont souvent démolé dans le monde ce qui en un temps avait été présenté comme des réalités belles et impérissables.

La volonté d'assurer et maintenir un régime qui nous stimule, oblige à penser que les orientations signalées par le Congrès Constituant du 23 Janvier 1961 sont un stimulant constant pour notre préoccupation et notre activité ..."

